

Conditions générales de vente Abonnement Pass et Activités

1 Object :

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de l'accès à l'établissement. En souscrivant à cet abonnement, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat.

2 Date d'effet et durée du contrat :

2a- Prise d'effet du contrat

L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement intégral des droits d'entrée sauf cas de prélèvement mensuel (conférez article 4).

2b- Pass Abonnement mensuel

L'abonnement est conclu pour une durée minimale de 4 mois lors de la première souscription puis renouvelable tous les mois par tacite reconduction.

L'abonné aura la faculté de mettre fin à la tacite reconduction de son abonnement mensuel moyennant un préavis de 30 jours transmis avant le 19 de chaque mois, envoyé par lettre recommandée avec AR à l'adresse de l'établissement.

2c - Pass Activités annuel

Il est conclu pour une durée de **10 mois de septembre à juin**.

2d - Support matériel du contrat d'abonnement

L'abonnement est matérialisé par une carte ou un bracelet. Cette carte (ou bracelet) est inaccessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte (bracelet) se fera contre paiement d'un montant de 5 €.

2e - Rétractation

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du présent contrat. Le client devra signifier sa décision de résiliation par courrier avec accusé de réception à l'adresse de l'établissement.

3 Conditions de paiement et prélèvement « SEPA » :

Le client a la faculté de souscrire un abonnement avec prélèvement mensuel s'il ne souhaite pas s'acquitter au comptant de l'abonnement souscrit.

La mensualisation permet de bénéficier du paiement par prélèvements automatiques étaisés sur 9 mois pour le PASS Activités annuel.

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvement d'avance le 5 de chaque mois (cf contrat d'abonnement).

La première mensualité, est payée lors de la souscription par chèque, chèque vacances, carte bancaire ou espèces. Les autres règlements interviendront par prélèvement SEPA. Pour la mise en place du « prélèvement SEPA », l'abonné joint au présent contrat un IBAN ainsi que le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé.

Celui-ci sera conservé par l'établissement.

En cas de rejet du prélèvement, les frais seront à la charge de l'abonné défaillant et la carte d'accès sera bloquée jusqu'à la régularisation des sommes dues.

Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera l'établissement à entamer toute procédure de recouvrement.

4 Résiliation

4a Résiliation – sanction par l'établissement :

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré de l'établissement, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

- En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles ;

- Au cas où un abonné :

- Prêterait pour utilisation sa carte à toute autre personne ;
- Aurait des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de l'établissement, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres clients ;
- Se livrerait à des actes de vols ou de déteriorations intentionnelles ;
- Aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée ;
- En cas de manquement au règlement de service ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte à la direction de l'établissement, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées ; la totalité des sommes dues pour la période en cours sera due par l'abonné(e) défaillant(e), sans préjudice de tous dommages et intérêts de l'établissement, sera en droit de demander.

4b Résiliation pour motif médical ou professionnel :

Toute demande de suspension de l'abonnement pourra être faite pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle (cf ci-dessous).

MOTIFS	MODALITES	JUSTIFICATIFS
Maladie, accident...constaté par un médecin impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Délai de carence de 2 mois	Certificat médical de moins d'1 mois - sous réserve d'un certificat médical d'aptitude remis lors de la souscription
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis de 2 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné d'au-moins 25 km	Préavis de 2 mois	
En cas de grossesse impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Préavis de 2 mois	Certificat de grossesse

L'abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter à l'établissement, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre restituer provisoirement sa carte (bracelet) d'abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par le centre aquatique envoyée par courrier recommandé avec AR à l'Abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué ou selon le motif l'abonnement sera résilié

Par ailleurs aucune demande de remboursement rétroactive ne sera acceptée. Pour être prise en compte dans le mois suivant, les demandes devront parvenir avant le 19 de chaque mois.

4c Résiliation à l'initiative de l'abonné :

L'abonnement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR à la direction du centre aquatique. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR..

L'abonné devra à l'expiration de son préavis, restituer sa carte (bracelet) d'abonnement.

4d Exclusion de résiliation :

- Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription,
- L'ivresse, l'éthylique ou la toxicomanie,
- Les cas de force majeure.

5 Réservation web :

Le droit à la réservation évolue à partir du 02/02/2025, sur 5 jours glissants, vous disposerez d'un droit à réserver 5 cours maximum. Tous cours honoré entraînera alors le droit à réserver un cours supplémentaire.

Le client aura accès à la plateforme de réservation via un mot de passe, fourni lors de la souscription de son abonnement. Toute réservation non annulée 3 heures avant sera considérée comme une séance effectuée.

6 Arrêt technique et fermeture :

Chaque contrat conclu tient compte des périodes d'arrêt technique, et des journées de fermeture (1^{er} mai, 25 décembre, 1^{er} janvier). En aucun cas, le contrat ne pourra être prorogé à hauteur de ces périodes. En cas d'événements ponctuels, la direction réserve le droit d'anticiper la fermeture des bassins.

7 Sécurité et aptitude physique :

Lors de la souscription à un abonnement ou de l'acquisition d'un titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. A défaut, la Direction de l'établissement sera dégagée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat. L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de l'établissement.

8 Assurances

L'établissement est assuré pour les dommages engendrant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées aux règlements intérieurs des différents espaces ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires de l'établissement ne font pas l'objet de surveillance. L'abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers prévus à cet effet.



CONTRAT D'ABONNEMENT



Conditions générales de vente des prestations commerciales du centre aquatique CONFLU'O

Tarifs en vigueur : 01 septembre 2024 au 31 août 2025 sont consultables par voie d'affichage au sein du centre aquatique CONFLU'O et sur le site « piscine-confluo.fr »

Les tarifs sont révisables chaque année sur délibération de la Communauté de communes de Terre de Confluence.

¹ Durant les heures d'ouverture au public

² Sur présentation d'un justificatif de domicile pour les tarifs « Résident »

³ Séance de 30 à 60 minutes selon la typologie et l'intensité

⁴ Toute réservation non annulée 24 avant heures sera considérée comme une séance effectuée

La revente d'article tarifaire est strictement interdite

La carte (ou bracelet) est inaccessible, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte (ou bracelet) se fera contre paiement d'un montant de 5 €.

ARTICLE TARIFAIRES	VALIDITE	CONDITONS
Accès aux espaces aquatiques		
Adulte (à partir de 16 ans) - 1 entrée	1 jour, le jour de la vente	Accès aux espaces aquatiques ¹
Adulte (à partir de 16 ans) - 10 entrées	3 mois à compter du jour de la vente	Carte nominative non utilisable par un autre tiers Accès aux espaces aquatiques ¹
Tarif réduit (enfants de 3 à 15 ans, chômeur, PMR) - 1 entrée	1 jour, le jour de la vente	Sur présentation d'un justificatif enfants de 3 à 15 ans, chômeur, PMR Accès aux espaces aquatiques ¹
Tarif réduit (enfants de 3 à 15 ans, chômeur , PMR) - 10 entrées	3 mois à compter du jour de la vente	Sur présentation d'un justificatif enfants de 3 à 15 ans, chômeur , PMR Carte nominative non utilisable par un autre tiers Accès aux espaces aquatiques ¹
Enfant (moins de 3 ans)	1 jour, le jour de la vente	Accès aux espaces aquatiques ¹
CARTE famille (2 adultes + 3 enfants) valable 1 an	1 an à partir du jour de la vente	Sur présentation du livret de famille ou autre justificatif CARTE pour 2 adultes + 3 enfants, usage simultané Accès aux espaces aquatiques ¹
Entrée adulte (plus de 16 ans) avec carte famille	1 jour, le jour de la vente	Présentation carte famille confluo Accès aux espaces aquatiques ¹
Entrée enfant (3 à 15 ans) avec carte famille	1 jour, le jour de la vente	Présentation carte famille confluo Accès aux espaces aquatiques ¹
Soirée Aqua Event	1 jour, le jour de la vente	pour 1 personne conditions selon évènement
Anniversaires	1 jour	Prix par personne Groupe de 8 personnes minimum Accès aux espaces aquatiques, boissons et confiseries
Séminaires entreprises et organisations	1 jour	Sur devis
Comités d'entreprise (carnet de 50 entrées)	1 an à compter du jour de la vente	Réserve aux Comités d'entreprise Revente hors membre Comité d'entreprise interdite Accès aux espaces aquatiques ¹
Accès aux espaces bien-être		
Bien-être - 1 entrée	1 jour, le jour de la vente	Accès à l'espace bien-être ¹ Accès aux espaces aquatiques ¹
Bien-être - 10 entrées	3 mois à compter du jour de la vente	Accès à l'espace bien-être ¹ Accès aux espaces aquatiques ¹ Carte nominative non utilisable par un tiers
Bien-être - 50 entrées CE	1 an à compter du jour de la vente	Réserve aux Comités d'entreprise Revente hors membre Comité d'entreprise interdite Accès à l'espace bien-être ¹ Accès aux espaces aquatiques ¹
Activités		
1 activité (aqua fitness, aquabiking, bébés et compagnie, jardin aquatique)	1 jour, le jour de la séance	Sur réservation pour une personne 1 séance d'activité pour 1 personne ³
10 activités (aqua fitness, aquabiking, bébés et compagnie, jardin aquatique)	3 mois à compter du jour de la vente	Sur réservation ⁴ pour 1 personne Carte nominative non utilisable par un tiers 10 séances d'activité pour 1 personne ³
30 activités (aqua fitness, aquabiking, bébés et compagnie, jardin aquatique)	8 mois à compter du jour de la vente (12 mois à compter du jour de la vente pour bébés et compagnie)	Sur réservation ⁴ pour 1 personne Carte nominative non utilisable par un tiers 30 séances d'activité pour 1 personne ³
Cours de natation à l'année enfant et adulte	En période scolaire de septembre à mai (hors jours fériés)	Sur inscription et justificatif (confère Conditions générales de vente Pass abonnement et activité) Carte nominative non utilisable par un tiers 30 séances d'activité pour 1 personne ³ (1 séance hebdomadaire)
Cours de natation à l'année enfant adulte (2^{ème} personne)	En période scolaire de septembre à mai (hors jours fériés)	Sur inscription et justificatif (confère Conditions générales de vente Pass abonnement et activité) Carte nominative non utilisable par un tiers 30 séances d'activité pour 1 personne ³ (1 séance hebdomadaire)



CONTRAT D'ABONNEMENT



		5 séances hebdomadaires d'activité pour 1 personne ³
Abonnements PASS		
PASS Bronze		Sur inscription (confère Conditions générales de vente Pass abonnement et activité) 18 ans et plus Abonnement nominatif 1 prestation suivante : - accès illimités aux espaces aquatiques ¹
PASS Silver		Sur inscription (confère Conditions générales de vente Pass abonnement et activité) 18 ans et plus Abonnement nominatif 2 offres combinées parmi les prestations suivantes : - accès illimités aux espaces aquatiques ¹ - accès illimité à l'espace bien-être ¹
PASS Gold		Sur inscription (confère Conditions générales de vente Pass abonnement et activité) 18 ans et plus Abonnement nominatif 3 offres combinées parmi les prestations suivantes : - accès illimités aux espaces aquatiques ¹ - accès illimité à l'espace bien-être ¹ - accès illimité à l'aqua fitness
PASS Platinum		Sur inscription (confère Conditions générales de vente Pass abonnement et activité) 18 ans et plus Abonnement nominatif 4 offres combinées parmi les prestations suivantes : - accès illimités aux espaces aquatiques ¹ - accès illimité à l'espace bien-être ¹ - accès illimité à l'aqua fitness - 2 cours/sem aqua bike
PASS Bronze kids	Du 1er jour au dernier jour du mois Forfait mensuel renouvellement tacite par tacite	Sur inscription (confère Conditions générales de vente Pass abonnement et activité) Moins de 18 ans Abonnement nominatif 1 prestation suivante : - accès illimités aux espaces aquatiques

Pour les abonnés GOLD et PLATINIUM, usagers de carte de 10 ou 30 entrées d'activités ayant réservé leur séances d'aquafitness ou aquabike, en cas de non annulation, ou de mise courant d'incapacité à rendre sa présence aux créneaux réservés, dans un délai minima de 3h00 avant le début du cours, nous nous gardons le droit de vous blacklister durant 1 semaine à la réservation des cours (cette règle est mise en place dans l'intérêt de tous, pour limiter les abus bloquant certaines personnes souhaitant venir aux cours, mais ne pouvant pas, la limite de place étant atteinte).